

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

Urbanisme. Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la mise à disposition et délibération approuvant la modification simplifiée n° 2.

Le Conseil Municipal après avoir fait le bilan de la concertation (avis des personnes publiques associées et avis des habitants sur le registre mis à disposition), pris en compte les observations retenues par la commission communale de l'urbanisme, arrête à l'unanimité le projet et approuve la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme. Prescription pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et définit les modalités de la concertation pendant toute la procédure.

Urbanisme. Révision du PLU. Devis de la Chambre d'Agriculture pour le diagnostic agricole.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine pour la réalisation du diagnostic agricole nécessaire à la révision du PLU dont le montant s'élève à 2 658 € ht soit 3 189.60 € ttc compte-tenu du nombre d'exploitations concernées sur le territoire.

Droit de préemption urbain. Examen déclaration d'intention d'aliéner bien situé 1 Allée Jean-Marie Garnier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Éclairage public : transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de la compétence éclairage public (travaux et maintenance) au SDE35.

Service Public d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service, et reconduit pour l'année 2019 les tarifs de la redevance assainissement (part fixe 40 €/an et part variable 1.35 €/m3).

Évolution du site internet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Agence Mine de Rien de Retiers s'élevant à 1090 € ht soit 1308 € ttc pour l'adaptation du site aux appareils mobiles et le remaniement de la page d'accueil.

Répartition du produit 2017 des amendes de police : acceptation de la somme proposée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 1 348 € pour la signalisation des passages piétons rues de la Roseraie et des Primevères.

Budget Communal 2018 : subvention.

Le Conseil Municipal accorde une subvention à la Maison Familiale Rurale de Goven de 31.20 € pour un élève scolarisé dans l'établissement.